

AVENANT N° 29

A la Convention Collective du 11/12/1986
Réglant les rapports entre les établissements du G.O.F.P.A.
Et leurs salariés

Entre : Le Groupement des Organismes de Formation et de Promotion Agricoles (G.O.F.P.A.)

D'une part,

Et :

La F.G.A. / C.F.D.T.

Le S.N.E.C. / C.F.T.C.

La F.G.T.A. / F.O.

LA F.I.E.C.I. / C.F.E. - C.G.C.

La S.N.P.E.F.P. - C.G.T.

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article unique

L'article 6.1 de la Convention Collective GOFPA est modifié comme suit :

Au niveau du 1^{er} alinéa,

Un point GOFPA est créé, il permet d'éviter les fluctuations d'indices sur la grille de classification. Sa multiplication par l'indice définit un montant de salaire brut mensuel.

- Le point GOFPA est composé de la valeur du point de la Fonction publique augmenté de la valeur du résultat de la négociation annuelle qui a lieu au cours du 1^{er} semestre de l'année civile;
- La valeur du point GOFPA ne pourra jamais être inférieure à la valeur mensuelle du point de la fonction publique ;
- La date d'application de la valeur du point GOFPA s'appliquera au 1^{er} jour du mois qui suit la date de signature de l'avenant ;
- Lorsque la valeur mensuelle du point de la Fonction Publique augmente, cette augmentation s'applique proportionnellement à la valeur du point GOFPA, à la même date.

Le dernier alinéa de l'article 6-1 de la Convention Collective GOFPA portant sur la révision de salaire est supprimé.

Tous les autres alinéas sont maintenus.

Fait à PANTIN, le 17 mars 2011

- Pour le Groupement des Organismes de Formation et de Promotion Agricoles (GOFPA)

(Nom-Prénom-Fonction-Signature)

MARET Yves, Président



- Pour la F.G.A. / C.F.D.T.

(Nom-Prénom-Fonction-Signature)

MARES Sylvaine, Secrétaire Nationale



- Pour le S.N.E.C. / C.F.T.C.

(Nom-Prénom-Fonction-Signature)

FRIEDRICH Félix, Mandat National



- Pour la F.G.T.A. / F.O.

(Nom-Prénom-Fonction-Signature)

Bernadette SAUVAIRE Mandat National



- Pour la F.I.E.C.I. / C.F.E. - C.G.C.

(Nom-Prénom-Fonction-Signature)

Patrice LE GOUARNO Mandat National



- Pour la S.N.P.E.F.P. - C.G.T.

(Nom-Prénom-Fonction-Signature)

JACOB Thierry

